

Saint Pierre Bellevue, le 15 avril 2019.

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pateyron, Maire. Madame Truffinet, Messieurs Pateyron, Grazeilles, Binette, Bayle et Nourrisseau étaient présents.

Excusés : Monsieur Tixier (procuration à Mme Truffinet), Mesdames Calvet (procuration à M Pateyron) et Polla (procuration à M Grazeilles).

Absent : M. Leclerc

Secrétaire de séance : Madame Truffinet.

⇒ Adoption du procès-verbal de la réunion précédente

Après lecture, le compte-rendu de la précédente réunion, ne soulevant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

⇒ Vote du compte de gestion puis du compte administratif 2018

Monsieur le Maire expose le compte de gestion retraçant les opérations constatées par le Comptable et le compte administratif 2018. Il souligne la bonne gestion des finances communales. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif du budget principal pour l'année 2018.

⇒ Vote du budget primitif 2019

Monsieur le Maire a présenté le budget primitif 2018 que le conseil municipal approuve à l'unanimité. Les taux d'imposition restent inchangés.

Ces documents budgétaires sont consultables au secrétariat de la mairie.

⇒ Demandes de subvention associations

Le Conseil municipal décide d'accorder les subventions ci-après pour l'exercice 2019 :

- Association Télé Millevaches 100 €
- ACCA de Saint Pierre Bellevue 150 € 7 pour 1 abstention (E. Bayle)

⇒ Participation voyage scolaire

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée municipale d'une lettre du Collège de Bourgneuf qui sollicite une aide financière pour l'organisation de plusieurs voyages scolaires :

- en Angleterre du 2 au 7 juin 2019 (4 enfants de la commune)
- à St Palais sur Mer du 17 au 21 juin 2019 (1 enfant)
- en Dordogne du 2 au 7 juin 2019 (1 enfant).

L'école Marcel Lechapt organise également pour la maternelle une classe de découverte du 30 avril au 03 mai 2019, 4 enfants de la commune participent à cette sortie.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'attribution d'une participation de 30 € par élève.

⇒ Adhésion au groupement d'achat énergies

La commune de Saint Pierre Bellevue est adhérente au groupement d'achat d'électricité coordonné par le SDEC. Or les Syndicats d'Énergies de la région Nouvelle Aquitaine s'unissent pour constituer au 1^{er} janvier 2020 un groupement de commandes pour l'achat d'énergies, le Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde sera désormais le coordonnateur du groupement. Les membres du Conseil décident à

l'unanimité d'adhérer à ce nouveau groupement d'achat afin d'obtenir des prix compétitifs.

⇒ **QUESTIONS DIVERSES**

- Le ramassage des **encombrants** se fera très certainement sur le même point de collecte que l'an passé mais avec une préparation sur le terrain par voie de balisage et affichage afin de permettre un tri des déchets. La date ne sera communiquée qu'une quinzaine de jours avant la collecte afin d'éviter tout dépôt sauvage trop précoce.
- **La boulangerie du Compeix sera ouverte à partir du 15 juin 2019**, les baux de l'appartement et du commerce ont été signés avec nos nouveaux boulangers.

La séance est levée à 19h45.